



Syndiquez-vous au SNUDI-FO !

Adhérez au SNUDI-FO pour vous informer, pour vous défendre, pour vous organiser !

SNUDI-FO – UD-FO – Bourse du Travail – 4 cours V. Hugo – 42 028 St-ETIENNE cedex
tel : 04 77 43 02 92 – 07 71 15 98 16 – courriel : snudifo42@wanadoo.fr

Grille de cotisations du SNUDI-FO de la Loire : adhésion pour l'année civile 2021

Echelon		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
P. E. Classe Normale	total	122 €	128 €	134 €	140 €	146 €	152 €	158 €	170 €	182 €	194 €	206 €
	timbre	8,5 €	9 €	9,5 €	10 €	10,5 €	11 €	11,5 €	12,5 €	13,5 €	14,5 €	15,5 €
Instituteur	total									146 €	152 €	164 €
	timbre									10,5 €	11 €	12 €
P. E. Hors Classe	total	206 €	218 €	230 €	242 €	254 €	Etudiant, EVS, AESH, dispo. : 50 €					
	timbre	15,5 €	16,5 €	17,5 €	18,5 €	19,5 €						
P. E. Classe Exceptionnelle	total	218 €	230 €	242 €	254 €	266 €	278 €	290 €	Retraités : moins 1500€ : 85 € de 1500 à 2000€ : 100 € plus de 2000 € : 115 €			
	timbre	16,5 €	17,5 €	18,5 €	19,5 €	20,5 €	21,5 €	22,5 €				
Majorations	Enseignants ASH et IME Psychologues + 7 €		IMF IEN IMF CPD + 7 €			Directeurs 2 à 4 classes + 7 €		Directeurs 5 à 9 classes + 10 €		Directeurs 10 classes et + + 17 €		

Le tarif au « **Timbre** » permet l'adhésion tout au long de l'année : il comprend le prix de la **Carte** (20 €) plus celui des **Timbres** (variable en fonction de l'échelon) et l'éventuelle **Majoration**.

- Cotisation totale calculée pour un **Temps Plein** → 1 Carte + 12 Timbres + Majoration éventuelle
 Cotisation calculée pour un **Temps Partiel** à 50% → 1 Carte + 6 Timbres + Majoration éventuelle
 à 75% → 1 Carte + 9 Timbres + Majoration éventuelle
 à 80% → 1 Carte + 10 Timbres + Majoration éventuelle

Je suis à temps partiel ; j'adhère en cours d'année : je calcule ma cotisation.

20€ (carte) + [.... timbres X € (prix du timbre mensuel à l'échelon)] + € (majoration) = €

66% de votre cotisation sera déduite des impôts. Par exemple, une cotisation de 140 € ne vous reviendra, après déduction des impôts, qu'à 47,60 €. Si vous n'êtes pas imposable, vous bénéficierez d'un crédit d'impôt.



Bulletin d'adhésion

à renvoyer au **SNUDI-FO – Bourse du Travail – 4 cours Victor Hugo – 42 028 Saint-Etienne cedex**

Le règlement de la cotisation peut s'effectuer en totalité, tout en établissant plusieurs chèques en indiquant au verso la date d'encaissement souhaité, ou par **prélèvement automatique** (voir au verso).

NOM : Prénom :

Corps : P. E. - Autre : Fonction : Adjoint - Directeur - IMF - TRS - TR - Autre :

Echelon : au / / AGS : ans mois au / / (voir sur **i-prof**)

Quotité de travail : Temps Plein - 80% - 75 % - Mi-temps - Autre :

Adresse personnelle :

Téléphone fixe : Téléphone portable :

E-mail (perso.) : E-mail (pro.) : @ac-lyon.fr

Adresse de l'établissement :

Téléphone : Circonscription :

Je déclare adhérer au SNUDI-FO de la Loire.

Je règle la somme de €. Nombre de chèques : x € à l'ordre du **SNUDI-FO**.

Prélèvement automatique (voir au verso)

Date : / /

Signature :

POUR PAYER VOTRE COTISATION PAR PRELEVEMENT AUTOMATIQUE :

1. Remplir et signer le mandat de prélèvement SEPA ci-dessous,
2. Remplir la grille de cotisation (au dos de cette fiche),
3. Noter le montant de votre cotisation ici : €,
4. Joindre votre RIB au mandat ci-dessous complété et envoyer le tout à l'adresse suivante :
SNUDI-FO 42, Bourse du Travail, 4 cours Victor Hugo, 42028 Saint-Etienne cedex

Vous étiez déjà adhérent en 2020 la totalité de votre cotisation 2021 se fera au 26 du mois, en 12 prélèvements après mise à jour des informations (échelon, quotité, etc...)

Si vous êtes nouvel adhérent, l'adhésion prendra effet à compter de la date de réception du bulletin d'adhésion. La cotisation est prélevée au 26 de chaque mois sur les mois restants.

MANDAT de prélèvement SEPA	<p>En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez le SNUDI-FO à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNUDI-FO.</p> <p>Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque, selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.</p> <p>Une demande de remboursement doit être présentée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé - Sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. 	<p align="center">Identifiant créancier SEPA</p> <p align="center">FR09ZZZ649166</p>
<p align="center">NOM, Prénom et adresse du titulaire du compte à débiter :</p> <p>NOM : _____</p> <p>Prénom : _____</p> <p>Adresse : _____</p> <p>Code postal / Ville : _____</p>		<p align="center">ORGANISME CREANCIER</p> <p align="center">SNUDI-FO 42 Bourse du Travail 4 cours Victor Hugo 42028 Saint-Etienne cedex</p>
<p align="center">Désignation du compte à débiter :</p> <p>Nom et adresse de l'établissement teneur du compte à débiter :</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>Code postal / Ville : _____</p>		<p>Date :</p> <p>Signature :</p>
<p>Merci de compléter cette autorisation et de joindre un RIB, RIP ou RICE. Ne pas omettre la date et la signature...</p>		

Ce système est reconductible tacitement d'une année sur l'autre. Pour interrompre le prélèvement automatique, un courrier simple suffit.